

COMMUNE : MONTEAUX  
 Membre de<sup>1</sup> : Bleau

Mode de scrutin des communes  
de moins de 1 000 habitants

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL  
MODÈLE A ou B

## ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

### FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal du recensement général des votes

### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS<sup>2</sup>

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM (dans l'ordre alphabétique)	Date de naissance (en chiffres)	Nationalité (si ressortissant d'un autre Etat membre de l'UE)	Suffrages obtenus (en chiffres)
M	BAGLAND Christophe	01/08/78	F	208
M	BIZIEUX Eric	03/08/72	F	226
M	DAMBRINE Philippe	13/06/62	F	217
M	GRIGNON Xavier	09/06/66	F	234
Mme	HUON Marie-Hélène	03/10/55	F	233
M.	LEVEAU Damien	10/09/83	F	215
M.	MACIA olivier	12/03/74	F	219
M <sup>me</sup>	MARIE-JULIE Claire	02/01/65	F	216
M.	MORGAND Thomas	21/04/83	F	237
M <sup>me</sup>	NADOU-CHAUSSON Laetitia	20/03/84	F	211
M	PALKOWSKI Christian	04/08/57	F	206
M.	PIGACHE Jean-Etienne	27/10/60	F	207
M	SALESSE Benjamin	06/10/74	F	211
M	VERON Hervé	21/06/65	F	206
M <sup>me</sup>	VIGREUX Barbara	04/05/68	F	214

Fait à MONTEAUX le 28 juin 2020

Le président,



Les représentants des candidats,



Les membres du bureau,



<sup>1</sup> Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

<sup>2</sup> Le nombre d'élus ne peut dépasser le nombre de sièges à pourvoir soit :

- pour une commune moins de 100 habitants : sept sièges ;
- pour une commune de 100 à 499 habitants : onze sièges ;
- pour une commune de 500 à 999 habitants : quinze sièges.

Toutefois, en application de la loi n° 2010-1461 du 27 décembre 2010 relative à l'élection des conseillers municipaux...